



COMMUNE DE BELVEDERE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu : Le 26 septembre 2016 à 18 heures en mairie de Belvédère.

Date de la convocation : le 9 septembre 2016.

Membres présents : Paul BURRO, Jean-Paul DUHET, Alice POLIZZI, René LAURENTI, Marion BISIN, Christophe CASSI, Max LAMBERT, Marc LAURENTI, Olga LAURENTI.

Pouvoirs : Jackie TIXIER à Paul BURRO, Alain CARUBA à René LAURENTI, Olivier LECONTE à Christophe CASSI.

Membres absents : Alexandre LUNARDI, Thierry TAFINI.

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Marc LAURENTI.

Début de la séance 18h05

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.
- 2) Attribution des subventions communales aux associations.
- 3) SAFER : Signature du protocole de candidature effective et de garantie financière.
- 4) Proposition d'achat de terrains par la commune.
- 5) Projet d'extension du cimetière : Achat de deux terrains.
- 6) Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande à son Conseil s'il convient d'émettre des remarques et/ou observations sur le contenu du compte-rendu du dernier Conseil municipal.

Aucune remarque n'est formulée, **le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

2) Attribution des subventions communales aux associations.

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune d'apporter son soutien aux associations qui dynamise le territoire et permettent le mieux vivre ensemble.

Monsieur le Maire laisse le soin à madame Alice POLIZZI, Adjointe aux Finances, de présenter les demandes de subventions qui ont été formulées par les associations.

Madame POLIZZI rappelle que les dépôts de dossier devaient se faire avant le 22 juillet dernier et que quatre associations ont rempli les démarches nécessaires.

Les demandes se caractérisent de la façon suivante :

Nom association	Montant de la demande	Subvention attribuée pour l'année 2015
Montagn'arts	800 euros	300 euros
Exprim'	500 euros	200 euros
ADMR	1000 euros	1000 euros
Belvédère Détente	1 500 euros	

Après l'examen de chaque dossier, monsieur le Maire propose d'attribuer :

- 200 (deux cents) euros pour l'association Montagn'arts
- 200 (deux cents) euros pour l'association Exprim'
- 1000 (mille) euros pour l'association ADMR
- 500 (cinq cents) euros pour l'association Belvédère Détente

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer une subvention de 200 euros pour l'association Montagn'arts.**
- **D'attribuer une subvention de 200 euros pour l'association Exprim'.**
- **D'attribuer une subvention de 1 000 euros pour l'association ADMR.**
- **D'attribuer une subvention de 500 euros pour l'association Belvédère- Loisir.**

3) SAFER : Signature du protocole de candidature effective et de garantie financière

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal de la vente des parcelles E 670 lieu-dit Festouletta d'une surface de 10a07ca et de la parcelles H 256 lieu dit le lac d'une surface d'1 a 47 ca.

Monsieur le Maire explique l'importance de la candidature de la commune pour l'achat de ces parcelles qui permettra de conforter le foncier communal dans la Gordolasque et qui seront intégrées à la concession de la vacherie de la Valette afin de pérenniser le projet encore à l'étude de son aménagement avec la création d'une unité de fabrication du fromage.

Conditions financières : 500 euros HT pour le vendeur et 300 euros HT de frais d'intervention au profit de la SAFER.

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la candidature effective de la commune pour l'acquisition des parcelles E670 et H 256 ainsi que les conditions et garanties financières prévues par le protocole de la SAFER.**
- **D'autorise monsieur le Maire à signer le protocole de candidature effective et de garantie financière établi par la SAFER.**

4) Proposition d'achat de terrains par la commune

Vu le courrier en date du 2 aout 2016 par lequel madame GALAIS Christiane propose de céder à la commune pour l'euro symbolique les parcelles F 281 et D 1549,

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que la parcelle F 281 d'une superficie de 18a50ca est estimée à un prix de 350 euros et que la parcelle D 1549 d'une superficie de 4a31ca est estimée à un prix de 850 euros.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et d'engager toutes les démarches nécessaires en vue de leur acquisition.

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter la proposition faite d'acquérir pour l'euro symbolique les parcelles F 281 et D 1549.**
- **De donner mandat au Maire d'engager toute démarche, de signer tout document en ce but.**
- **De demander que la rédaction de l'acte soit confiée au service juridique ou à un notaire.**
- **De mandater le premier adjoint pour signer l'acte d'acquisition.**

5) Projet d'extension du cimetière : achat de deux terrains.

- **Considérant la proposition de vente du propriétaire et de l'usufruitier de la parcelle D 851 d'une superficie de 364 m² longeant le chemin du Planet pour un montant de 1000 (mille) euros.**

- Considérant la proposition de vente des propriétaires de la parcelle D 854 d'une superficie de 980 m² pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du cimetière et informe son Conseil que l'acquisition de ces deux parcelles permettrait de créer un accès pour les véhicules, un parking ainsi qu'une aire de retournement.

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter la proposition de vente de la parcelle D 851 pour un montant de 1000 (mille) euros.**
- **D'accepter la proposition de vente de la parcelle D 854 pour l'euro symbolique.**
- **De donner mandat au Maire d'engager toute démarche, de signer tout document en ce but.**
- **De demander que la rédaction de l'acte soit confiée au service juridique ou à un notaire.**
- **De mandater le premier adjoint pour signer l'acte d'acquisition.**

6) Questions diverses

• Travaux à venir de la Métropole sur la commune

Le Président de la Métropole a accordé une aide exceptionnelle de 50 000 euros pour la mise en place de barrière de sécurité « bois » sur les tronçons les plus à risque de la route de la Gordolasque.

Des travaux de goudronnage vont également être réalisés sur la route des Blancs ainsi que qu'au niveau des 5 bancs.

• Subventions

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal que madame Brenier Député de notre circonscription attribuera une aide de 10 000 euros dans le cadre de son enveloppe parlementaire. Monsieur le Maire précise qu'une commission des travaux se réunira prochainement pour déterminer le projet dont le financement sera assuré par ce financement exceptionnel.

Office du Tourisme

Monsieur Jean-Paul DUHET demande à ce que l'Office du Tourisme ayant actuellement un statut d'association loi 1901, devienne un service communal.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un souhait de sa part mais il rappelle que l'initiative d'une telle démarche doit revenir à l'association.

De plus, monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe entraîne un forme d'incertitude concernant la reprise de la compétence tourisme par une structure intercommunale à savoir la Métropole.

• Extension des réseaux quartier St Blaise

Monsieur le Maire informe un retard dans le début des travaux.

• Vacherie de la Valette

Monsieur Jean-Paul DUHET demande à ce que se réunisse rapidement la commission agricole afin de préparer une nouvelle convention et de travailler également sur la mise en place d'une unité foncière agricole avec les propriétaires de la Gordolasque.

Clôture de séance : 19h05

Le Maire,
Paul BURRO

